

LA CSN A LA VIE DURE COMME TOUT CE QUI S'ENRACINE VRAIMENT AU QUEBEC

Depuis quelques mois, les coups durs n'ont pas manqué

il y a eu l'affaire Lapalme exploitée par tous ceux qui voulaient détruire la CSN

il y a eu les répressions du gouvernement et des employeurs contre le front commun du secteur public

il y a eu l'opposition sourde des 3D au deuxième front, la trahison, les départs et la confusion qui a suivi avec la complicité des notables et les média d'information.

Puis il y a eu le conseil confédéral d'octobre qui a fait le point sur l'orientation et les finances sans pouvoir conclure et a dressé un plan d'action de relance.

Puis tout s'est remis en marche.

Les comités de coordination se sont mis sur pieds, ont consolidé l'organisation du mouvement et des services aux membres et ont amené du sang neuf un peu partout.

La tournée du trésorier sur le budget a permis d'y voir clair et de dissiper la méfiance.

Tout le monde a mis la main à la campagne de la construction et la CSN a amélioré sa position face à la FTQ et à la CSD qui avaient juré de l'éliminer

Les nouvelles organisations se sont multipliées

Au dernier conseil confédéral (17-20 janvier), tout était différent.

Les hésitations et la méfiance avaient disparu, et le monde s'est exprimé joyeusement.

Le budget s'est réglé aisément.

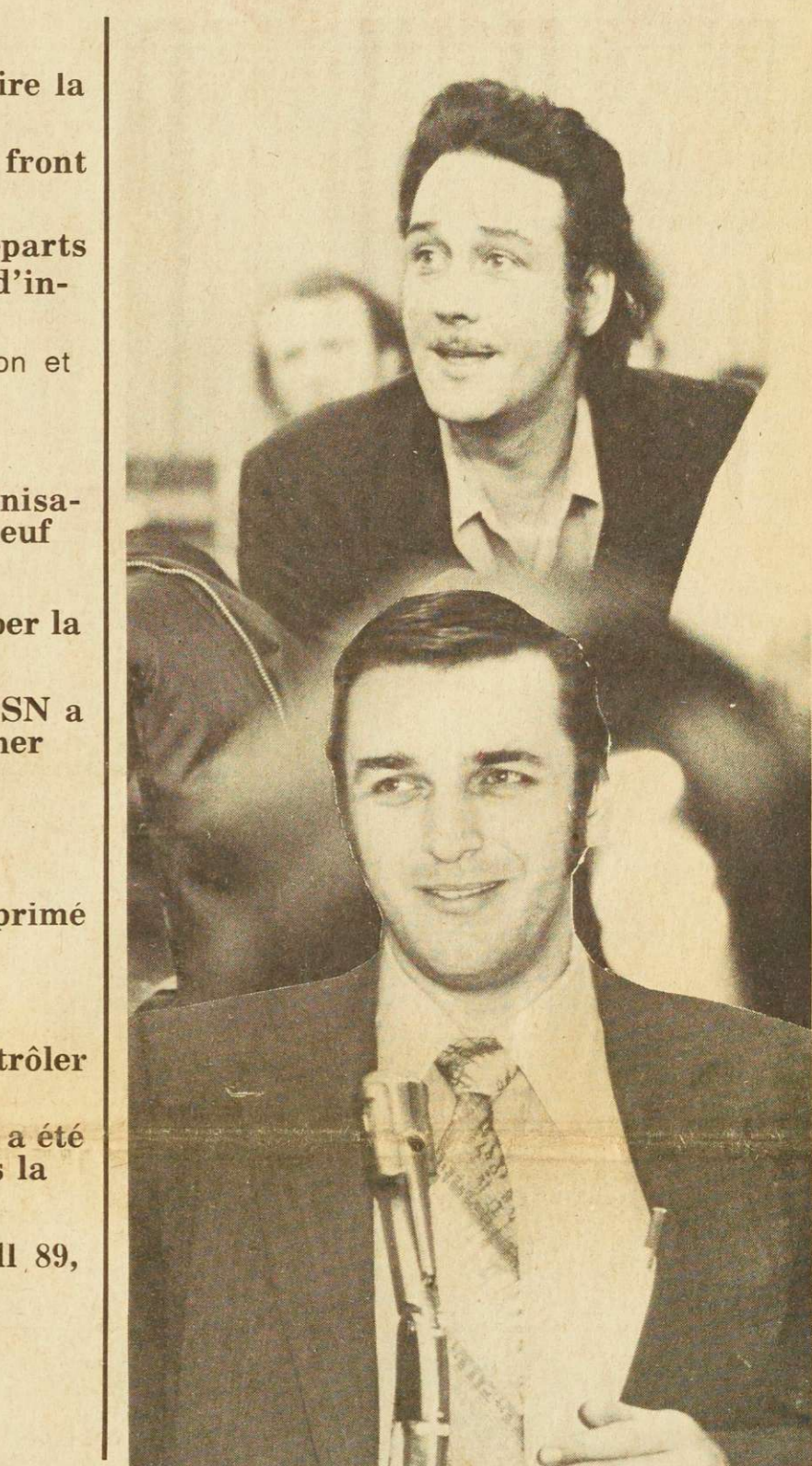
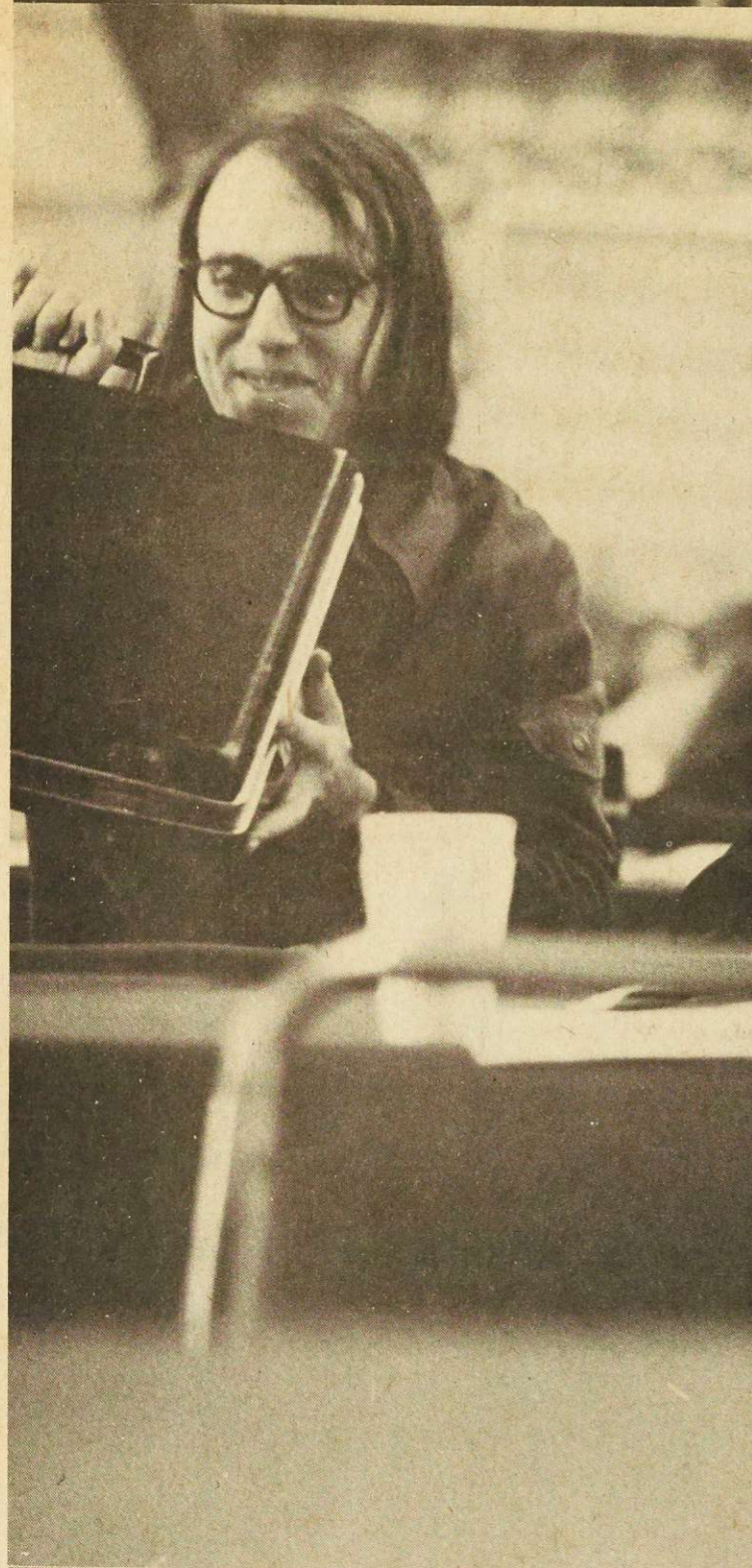
Les comités de coordination ont fait la preuve de leur efficacité pour contrôler et coordonner nos ressources et notre action.

Le malentendu au sujet des fronts communs et les luttes intersyndicales a été dissipé par un débat remarquable sur la campagne de maraudage dans la construction.

Des actions énergiques ont été décidées dans plusieurs domaines: bill 89, fermetures d'usines, logement, le taxi, etc.

Comme le disaient les délégués à la fin du conseil,

C'EST PU PAREIL



**MAIS LA GUERRE AUX SYNDICATS CONTINUE
PEPIN, LABERGE ET CHARBONNEAU
SONT EMPRISONNES POUR UN AN
VOILA POUR LES INJONCTIONS ET LE BILL 19.
POUR LA SUITE, LE BILL 89 S'EN VIENT.
C'EST A NOUS D'Y VOIR**

QU'EST-CE QUI S'EST PASSÉ

OCTOBRE 1972

Il y a de l'inquiétude dans le mouvement. Est-ce qu'on s'est trompé? Est-ce qu'on est allé trop loin? Est-ce qu'on ne fait pas exprès pour faire peur au monde?

Qu'est-ce qui se passe? Il y en a qui cherchent des causes aux défections. D'autres qui cherchent des coupables. Il y en a qui veulent refaire l'image de la CSN, et peindre le mouton noir en mouton blanc.

JANVIER 1973

Le budget est refait, et on ne s'en porte pas plus mal. Au contraire, ça va beaucoup mieux, et les membres ont de meilleurs services qu'avant. Il a même été possible de changer les barèmes du fonds de défense professionnelle pour augmenter les secours de grève.

Le conseil confédéral vient de se terminer, et jamais dans l'histoire récente de la CSN, les délégués n'ont fait autant d'unanimité entre eux.

La méfiance est partout. Les groupes ne se comprennent plus. Et pourtant on devrait se comprendre, car ceux qui n'étaient plus d'accord avec l'orientation du mouvement sont partis. Alors qu'est-ce qui se passe?

Faut-il changer de tactique? Faut-il se ramollir, pour paraître plus agréable? Faut-il ralentir un peu, pour avancer plus sûrement? Peut-être qu'un départ élégant de Pepin arrêterait l'hémorragie.

Et puis il y a ce problème de budget, qui paraît insurmontable. Après deux jours de discussion là-dessus au conseil confédéral, les délégués s'aperçoivent qu'ils tournent en rond, et qu'ils reviennent toujours dans la même impasse: il faut couper, mais il n'y a rien de coupable. C'est une situation impossible.

QU'EST-CE QUI S'EST PASSÉ

Il y a eu l'adoption d'un plan d'action par le conseil confédéral d'octobre. Et pour mettre ce plan d'action en marche, il y a eu la formation d'un comité central de coordination composé de:

Un représentant de l'exécutif, Claude Girard.

Un représentant des fédérations, Jean-Guy Morin, du papier.

Un représentant des conseil centraux, Thérèse Montpas, de Québec.

Le directeur de l'organisation, Jean-Louis Duchaine.

Un représentant du syndicat des permanents et employés de bureau, Bernard Fortin.

Il y a eu la formation des comités régionaux de coordination, pour faire le pendant du comité central dans chaque région de la CSN. Le comité central est continuellement branché sur chaque comité régional, et constitue de cette manière une sorte de pompe aspirante-foulante qui fait circuler l'information dans tout le mouvement.

Il y a eu la tournée de consultation sur le budget de la CSN, effectuée par le trésorier général Guy Thibaudau, tournée qui a permis de voir sur quoi les militants voulaient mettre la priorité dans la révision du budget. Cette tournée a permis de discuter avec 1,043 militants représentant 356 syndicats.

Il y a eu la tournée de la construction effectuée par deux officiers de la CSN, Marcel Pepin et Victor Dahl, et par le président de la fédération du bâtiment et du bois, Lucien Poulin. Cette tournée a redonné confiance aux militants de la construction, qui jusque là travaillaient isolément dans leurs régions respectives. Cette tournée a permis de rencontrer 1,200 militants. Elle a eu des échos considérables dans les média d'information régionaux, ce qui a permis de corriger un peu l'image déformée que les grands journaux et la télévision donnent de l'action de la CSN.

Il y a eu le conseil confédéral de janvier, qui sur la base de la consultation, a fait la révision du budget avec assez de facilité. Une fois ce problème réglé, le conseil confédéral a pris connaissance dans le détail

quoi pour plaire à n'importe qui, on fait ce que les membres de notre organisation désirent qu'on fasse.

Et les moyens sont en place pour que la volonté des membres puisse s'exprimer avec plus de vigueur qu'auparavant, afin que les dirigeants syndicaux, dans le plus petit syndicat comme dans la CSN elle-même, ne soient pas distraits de leurs responsabilités par ce que les hommes politiques et les notables racontent dans les média d'information.

des résultats du plan d'action adopté en octobre. Sur la base de ces résultats, le conseil a constaté que la CSN était toujours un mouvement vigoureux, capable d'entreprendre les actions pour lesquelles les travailleurs lui font confiance.

Ce qui s'est passé, c'est très simple au fond. Il y a quelques mois, le parti libéral a décidé de porter un dur coup à la CSN, dans le genre de ceux que Duplessis portait à la CTCC. Il a suscité la défection des 3D, et il a mis leur organisation au monde en faisant adopter une loi à la vapeur, à la fin de la session. Les grands journaux et la télévision ont fait des manchettes, à en croire que la CSN était démembrée.

Les manchettes ont causé de la panique chez les militants syndicaux, mais pendant ce temps, la vie réelle du mouvement continuait, dans chaque syndicat. Entre le conseil confédéral d'octobre et celui de janvier, les militants ont tout simplement décidé de ne plus se laisser distraire par les manchettes, et de faire l'action syndicale qu'ils avaient à faire. Il en est résulté la reprise en main du mouvement décrite dans ce journal.

Les comités de coordination sont devenus le nerf de la CSN

Le comité central et les comités régionaux de coordination ont développé une méthode de travail qui permet d'introduire beaucoup plus de rigueur dans l'action collective de la CSN.

La première chose a été de trouver un système permettant d'avoir le portrait précis de chaque syndicat et de chaque région. Avec le résultat que désormais, on sait exactement le nombre de syndicats et de syndiqués dans chaque région, les syndicats en retard dans le paiement de leur per capita, les syndicats en danger, les organisations en marche, de même que les négociations en cours ou prochaines.

La deuxième chose a été de former dans chaque région des équipes de militants bénévoles pour aider les officiers et les permanents. Par exemple à Québec, une équipe de secrétaires bénévoles a fourni en un mois 715 heures de travail pour aider les gens de la construction et pour monter les dossiers du comité régional de coordination. Au Saguenay-Lac-St-Jean, des équipes d'organisateur bénévoles ont été formées et font elles-mêmes tout le travail d'organisation, moins les formalités légales.

La troisième chose a été d'aider les syndicats de la construction à résister à l'offensive des unions américaines, qui avaient décidé de les éli-



Claude Girard, représentant de l'exécutif au comité central de coordination.

miner du Québec. Avec le résultat que la fédération du bâtiment a augmenté son effectif par rapport à la situation qui prévalait après la scission.

La quatrième chose a été de mettre plus d'efforts sur les nouvelles organisations. Le 8 novembre un objectif de 300 nouveaux membres en moyenne par région est fixé pour le mois à venir, et des renseignements précis sont maintenant exigés avant de commencer une nouvelle organisation, dans le but de mesurer le sérieux de ceux qui veulent fonder un syndicat. Le résultat c'est que de la mi-novembre à la mi-décembre, il y a eu 90 requêtes en accréditation de déposées pour un total de 4,500 membres, alors que de juin à novembre, il n'y avait eu qu'une

quinzaine de requêtes, pour environ 1,000 membres.

La cinquième chose a été d'améliorer la formation des permanents et employés de bureau, pour qu'ils puissent régler eux-mêmes un plus grand nombre de problèmes, sans toujours référer aux spécialistes. Une première session organisée par le service de l'éducation a eu lieu les 1, 2 et 3 décembre, réunissant 27 permanents et 16 employés de bureau. Cette session a porté sur le code du travail, les techniques d'organisation, les accidents de travail, l'assurance-chômage, et le militantisme syndical. Une autre session aura lieu au mois de février.

Cela donne une idée bien partielle du fonctionnement des comités de coordination, mais une copie du rapport complet qui a été présenté au conseil confédéral à ce sujet a été envoyée à chaque syndicat, de sorte que les militants qui veulent avoir plus de détails pourront en prendre connaissance à la prochaine assemblée de leur syndicat.

Le comité central de coordination demeurera en fonction jusqu'à la prochaine réunion du conseil confédéral, pour continuer le travail qu'il a déjà commencé dans le but de mieux coordonner l'action de la CSN. Sa principale tâche sera de coordonner la campagne pour faire retirer le bill 89 (voir page 3).

Le nouveau budget de la CSN

Revenus prévus par le congrès de juin 1972 et basés sur une moyenne de 211,000 membres: **\$8,132,900**

Revenus prévus par le dernier conseil confédéral et basés sur une moyenne de 165,000 membres: **\$6,838,750**

Différence qui a été comblée par des coupures dans les dépenses: **\$1,294,150**

NOTE: la presque totalité des revenus de la CSN provient du per capita de \$1.50 par mois payé par chaque membre.



Guy Thibaudau, trésorier général

Les principales coupures

- Les nouveaux postes de permanents et d'employés de bureau prévus par le congrès n'ont pas été comblés.

- Les budgets de fonctionnement des services d'action politique, d'éducation et de consommation ont été réduits.

- Un montant de \$125,000 qui avait été prévu par le congrès pour le renouvellement de la convention collective des permanents et employés de bureau a été effacé des dépenses, après que le syndicat des permanents et employés de bureau eût décidé d'extensionner pour un an les clauses monétaires de sa convention.

- Les dépenses d'ordre administratif ont été coupées au maximum, par exemple sur les impressions, sur les réunions, sur les téléphones, les frais de voyage etc.

Aucune augmentation de per capita

Malgré toutes les coupures, il restait quand même \$198,000 à trouver pour équilibrer le budget. Devant cette situation, l'exécutif et le bureau confédéral ont suggéré au conseil confédéral de faire un prélèvement spécial de 10 cents par membre par mois, de juin 1973 à juin 1974. Le conseil confédéral a rejeté cette suggestion, et à la place il a décidé que ce montant pourrait être pris dans le fonds de défense professionnelle, au besoin.

Augmentation des secours de grève

Cela cependant n'a pas pour effet d'affaiblir le fonds de défense, car les secours de grève ont pu être relevés. Voici les nouveaux barèmes hebdomadaires.

	Anciens barèmes		Nouveaux barèmes	
	Cél.	Marié	Cél.	Marié
De la 3e à la 12e semaine	\$15	\$20	\$20	\$30
De la 13e à la 16e semaine	\$20	\$30	\$25	\$40
De la 17e à la 34e semaine	\$25	\$40	\$30	\$45
De la 35e à la 52e semaine	\$35	\$50	\$35	\$50
De la 53e semaine à la fin	\$50	\$65	\$50	\$65

POURQUOI?

LE BILL

89

DOIT ÊTRE RETIRÉ

EN 1949, Duplessis et Barrette ont tenté de détruire les syndicats par le bill 5 qui compromettait la reconnaissance et la liberté syndicale, limitait considérablement le droit de négociation et le droit de grève par des mécanismes d'arbitrage injustes et autorisait le gouvernement à poursuivre arbitrairement les militants syndicaux comme des criminels sous prétexte de lutte contre le communisme.

Sous l'instigation de la CTCC (CSN), un premier front commun des trois centrales syndicales du temps s'est formé contre le bill 5. Duplessis a reculé. Le bill 5 a été retiré. Quelques mois plus tard, la grève de l'amiante confirmait la force des travailleurs et l'impuissance de Duplessis à détruire les syndicats.

Notre aumônier fustige le projet du Code



LE CARTEL DES UNIONS PROVOQUE LE RETRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Pourquoi les chefs ouvriers se sont-ils opposés avec tant de vigueur à cette législation. Le mouvement syndical désire collaborer à la codification des lois ouvrières



Journal Le Travail de février 1949

EN 1960-64, Lesage et Hamel ont voulu empêcher la syndicalisation des travailleurs du secteur public, sous prétexte que "la reine ne peut négocier avec ses sujets". Tous les travailleurs de la CSN ont contribué à la lutte. Le syndicat s'est organisé. Il a été reconnu. Le droit de grève dans le secteur public et parapublic a été reconnu. Les négociations ont eu lieu depuis et en 1972, malgré les lois d'exception et les emprisonnements, le front commun des 200,000 a atteint la plupart de ses objectifs.

LE TRAVAIL

Une loi comme celle-là va mettre...

LE FEU A LA PROVINCE! ETAT D'URGENCE

Le bill 54 doit être amendé...



Journal Le Travail de mars 1964

AUJOURD'HUI, Bourassa et Cournoyer, sous prétexte d'assurer les services essentiels dans le secteur public et privé, proposent le bill 89 qui interdit la grève au gré du conseil des ministres dans les secteurs publics, parapublics et privés et met fin à la libre négociation. Au lieu de mesures pour assurer les services essentiels (il eut suffi de forcer les patrons à les négocier car c'est de là que sont toujours venus les troubles) le bill 89 institue une loi d'exception permanente et vise à détruire le syndicalisme. Même si Bourassa et Cournoyer attaquent hypocritement, au moment où les travailleurs concernés ne sont pas mobilisés, nous ne nous laisserons pas faire, nous allons tenter de faire un front commun aussi large que possible pour que le bill 89 soit retiré -

1. Parce qu'il ne fait rien pour assurer les services essentiels.

Le bill 89 se contente de répéter que la grève est interdite dans les services publics si les services essentiels ne sont pas établis par une entente entre les parties ou par le tribunal du travail à la demande d'une des parties. Il ne fait rien pour obliger les employeurs à négocier les services essentiels et les empêcher d'utiliser cette arme malhonnêtement, il ne précise aucun mécanisme pour arriver à les définir. Or, en pratique, le refus de négocier les services essentiels est toujours venu des employeurs et non des syndicats.

2. Parce qu'il supprime en pratique le droit de grève dans les services publics et même dans le secteur privé dans plusieurs cas.

Le bill 89 donne au cabinet des ministres le pouvoir d'interdire par décret toute grève du secteur public ou privé si une commission composée de trois personnes nommées et payées par lui juge que cette grève compromet ou peut compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être publics ou l'éducation d'un groupe d'élèves dans le Québec où l'une de ses régions.

Le mécanisme prévu est le suivant:

- la grève est interdite si les conditions déjà établies par le code du travail ne sont pas existantes.

- la grève est interdite si les services essentiels ne sont pas établis par entente des deux parties ou par le tribunal du travail.

- l'avis de grève devra être donné 15 jours au lieu de 8 jours avant son déclenchement.

- avant ou pendant la grève, le cabinet des ministres peut nommer 3 commissaires pour enquêter afin de savoir si la grève peut compromettre la santé, la sécurité, le bien-être ou l'éducation de la population du Québec ou d'une région.

- si le rapport des commissaires (public) prétend que oui, le cabinet des ministres peut interdire la grève pour 60 jours par décret.

- dans ce cas, s'il s'agit d'employés des services publics, le conflit peut être référé à une commission parlementaire ou à un médiateur et un scrutin secret est organisé par le commissaire au scrutin (nommé et payé par le cabinet) auprès de tous les travailleurs concernés (syndiqués et non-syndiqués) sur les dernières offres patronales. Si les offres sont acceptées, la convention est signée; si elles sont refusées, le cabinet des ministres autorise

de nouveau la grève ou demande à l'assemblée nationale de trancher.

- s'il s'agit du secteur privé (ailleurs que dans un service public), le conflit est référé à 3 commissaires aux différents (nommés et payés par le cabinet des ministres) qui choisissent sans modification et sans recours soit le projet de convention patronal, soit le projet de convention syndical.

Comme il est évident que toute grève, particulièrement dans les services publics, affecte de près ou de loin une partie de la population, ces mesures équivalent à supprimer le droit de grève.

3. Parce qu'il supprime en pratique le droit de négocier

Sans le droit de grève, la négociation ne veut plus rien dire. De plus, à aucun moment des mécanismes prévus lorsque la grève est interdite, les travailleurs ne peuvent dire leur mot. C'est la dictature de l'employeur.

4. Parce qu'il autorise le gouvernement à s'ingérer dans la vie interne des syndicats.

Non content de supprimer les droits des syndicats, le bill 89 autorise le gouvernement à tenir lui-même des scrutins secrets dans les syndicats et accorde le droit de vote aussi bien aux travailleurs non-syndiqués qu'aux travailleurs syndiqués du secteur concerné.

5. Parce qu'il impose des peines exagérées.

Les sanctions prévues sont des amendes de \$5,000 à \$50,000 par jour pour les organismes et les dirigeants, et \$50. à \$250. par jour pour les membres. Ces peines sont exorbitantes comparées à celles imposées aux employeurs qui violent les lois du salaire minimum, de la sécurité, de la pollution, du droit d'association, etc.

6. Parce qu'il oblige nos instances à se transformer en polices.

La responsabilité de l'application de cette loi par les travailleurs revient aux dirigeants et aux instances, faute de quoi les sanctions s'appliquent. Après avoir imposé le travail forcé aux travailleurs, le bill 89 oblige les dirigeants et les instances à se transformer en policiers forcés.

7. Parce qu'il est un bill d'état totalitaire et dictatorial.

Dans le bill 89, l'interdiction de la grève ne se fait pas par une loi votée à l'assemblée nationale mais par un décret du cabinet des ministres. En d'autres mots, l'exécutif s'approprie les pouvoirs législatifs. De même, il s'approprie les pouvoirs judiciaires en créant un crime par décret. Si l'on ajoute à cela

que le bill 89 vise la destruction des syndicats et ne permet à aucun moment aux travailleurs de dire leur mot dans leur convention de travail, il n'est pas exagéré de dire que ce projet de loi nous achemine vers un état fasciste et totalitaire.

8. Parce qu'il viole des conventions internationales ratifiées par le Canada.

Le bill 89 sabote des droits des travailleurs qui sont reconnus par des conventions internationales que le Canada a ratifié. Notamment les conventions 87, sur la liberté et le droit syndical et 105 sur le travail forcé.

9. Parce qu'il est présenté de façon à tromper les travailleurs.

Tout est hypocrite dans ce bill. Il est censé traiter des services essentiels: il supprime le droit de grève. Il est présenté à un moment où les travailleurs concernés sont démobilisés et n'en verront les conséquences pratiques que dans quelques années. Par cette stratégie, le gouvernement tente d'isoler les structures syndicales pour mieux les écraser.

10. Parce qu'il n'est pas amendable.

Le gouvernement espère sans doute que les travailleurs vont proposer des amendements et en acceptant, il aura l'air compréhensif. Mais quelques soient les amendements, le bill 89 constituera toujours un recul pour les travailleurs. Nous ne pouvons accepter ce petit jeu sous prétexte d'éviter le pire. Une seule solution s'impose pour nous: faire retirer le bill 89.

LA CSN ENGAGE LA LUTTE POUR LE RETRAIT DU BILL 89

La CSN n'a pas tardé à réagir. Le Conseil confédéral a résolu à l'unanimité qu'il fallait agir tout de suite et a tracé les grandes lignes d'une campagne massive et vigoureuse.

1. La CSN et tous ses organismes condamnent énergiquement et globalement tout le projet de loi 89.

2. Le comité de coordination central, en collaboration avec les fédérations et les comités de coordination ré-

gionaux, constituera le comité de stratégie dans l'organisation de cette campagne pour le retrait du bill 89.

3. Une tournée sera organisée immédiatement pour informer les syndicats de la teneur et des conséquences du bill 89.

4. Malgré les communications actuellement difficiles avec les autres centrales, on tentera d'établir un front

commun syndical contre le bill 89.

5. Les instances sont chargées d'étudier entre temps la possibilité, pour le secteur public en particulier, si le projet de loi 89 était accepté en tout ou en partie, de ne pas s'engager dans les prochaines négociations.

6. Toutes les démarches seront entreprises pour que notre position soit connue à la commission parlementaire.

LES GARS DE LA CONSTRUCTION SE SONT EXPLIQUES

MAINTENANT C'EST CLAIR

Les fronts communs demeurent un objectif mais pas à n'importe quel prix

Un débat exceptionnel

Le dernier conseil confédéral a donné lieu à un débat de 3 heures, d'une exceptionnelle valeur, sur les problèmes soulevés par la campagne de maraudage dans la construction.

Les dénonciations faites au cours de cette campagne par le syndicat de la construction de Montréal, contre l'infiltration du crime organisé dans les unions américaines du bâtiment, n'ont pas été sans étonner bien du monde dans le public et bien des membres de la CSN. Pour plusieurs, la campagne remet-tait en question le chemin parcouru l'année dernière dans la voie de l'unité syndicale et des fronts communs et affaiblissait d'autant l'opposition commune des travailleurs face au pouvoir tel que dénoncé au dernier congrès.

La fédération des enseignants s'est faite l'interprète de cette interrogation dans une proposition où elle blâmait le fait qu'on ait fait appel à la loi 51 et qu'on ait fait le jeu des journaux, réaffirmait la priorité des fronts communs et la nécessité d'éviter, pour régler nos problèmes, de faire appel à un gouvernement que l'on dénonce.

Le débat qui a suivi s'est déroulé dans une atmosphère à la fois détendue et franche, et il a permis à tout le monde d'y voir clair. Le problème de l'unité syndicale est apparu sous un jour à la fois plus complexe et plus clair. On a mieux saisi que l'unité syndicale n'est possible que si chaque centrale veille à éliminer de ses rangs des individus qui n'ont plus rien de syndical et faussent toute l'action syndicale. La situation des syndicats face à l'intervention gouvernementale est aussi apparue sous un jour plus réaliste.

Au terme du débat, tous les délégués, y compris la plupart des délégués des enseignants, ont été d'accord pour ne retenir de la proposition que la réaffirmation des fronts communs comme le moyen de lutte le plus efficace pour les travailleurs.

Nous reproduisons ici les points majeurs du débat de sorte que le plus de monde possible puisse profiter des éclaircissements importants amenés par le débat.

15 phrases qui ont marqué le débat

Nous ne blâmons pas le fait qu'il y ait eu des dénonciations et du maraudage mais nous pensons qu'on n'aurait pas dû faire appel à la loi 51 (commission d'enquête sur le crime organisé), car cette loi ne servira pas à déloger le crime organisé mais servira plutôt à la police pour s'ingérer partout, y compris dans les syndicats.

Je regrette qu'on ait utilisé des dénonciations qui devaient infailliblement faire le jeu des manchettes dans les journaux et je doute d'une enquête sur le crime faite par un gouvernement que nous avons dénoncé magistralement au dernier congrès.

Le gouvernement, c'est encore nous autres; la police et Cournoyer, c'est encore nous autres qui les paient; ils ont des services à nous rendre et on peut encore s'en servir quand ça fait notre affaire.

Que la CIC

Le Conseil confédéral a voté une résolution présentée par Florent Audette qui réitére la demande de mise en tutelle de la Commission de l'industrie de la construction. A cette occasion, Florent Audette a démontré que le rapport Leboeuf sur les agissements du directeur du décret Roger Perreault, qui excuse le plus possible ce dernier d'avoir utilisé des employés payés par la commission pour réparer son bateau personnel, est une vraie farce. Pour appuyer sont point, Florent Audette a signalé un nombre considérable d'irrégularités au niveau de la commission, notamment la présence au sein de la commission d'une grande partie de la famille de Roger Perreault, sans égard aux compétences, la collusion avec la FTQ et les employeurs, la mise au rancart avec salaires d'inspecteurs de la commission qui refusent d'entrer dans le jeu, etc. Le Conseil confédéral a manifesté sans équivoque son appui à la demande de mise en tutelle de la Commission.

Je viens de la région des Laurentides, près de l'aéroport de Sainte-Scholastique. Je remercie les enseignants d'avoir permis au Conseil de parler de ce problème. Chez nous, nous sommes entièrement d'accord avec le syndicat de la construction de Montréal, parce que voici ce qui s'est passé à Sainte-Scholastique: on s'est fait mettre le feu à notre local, un gars s'est fait casser les jambes à coups de béton, des dégâts de \$50.000 ont été causés, etc. Parmi les attaquants, deux sont des gars qui ont été vus aussi à Sept-Îles et qui poursuivent le syndicat de la construction de Montréal pour \$500.000 chacun. Il ne nous restent que peu de membres sur le chantier de Sainte-Scholastique, parce que c'est la terreur qui règne sur le chantier; les gars sont obligés de se promener avec des carabines. Pour décourager les gars CSN, on les attaque, on brise leur char, on fait des appels téléphoniques à leurs femmes, pour dire que leur mari va se faire casser les jambes s'il ne change pas d'union, etc. Nous croyons indispensable que la lumière soit faite là-dessus, même pas une commission gouvernementale si ça peut aider. Il y a beaucoup de travailleurs de la construction de la FTQ qui sont aussi entièrement d'accord avec nous. Les enseignants eux aussi font appel au gouvernement quand ça fait leur affaire, comme ils l'ont fait récemment au Cegep Saint-Hyacinthe. On se bat avec les lois qu'on a. Nous n'avons pas affaire à des gars de la construction mais à des gars du crime organisé. Quand des gars poignent un gars de la construction, que deux lui tiennent le bras étendu et qu'un autre lui casse le bras avec un bat de baseball, à froid, ce n'est pas des humains ordinaires ni des gars de la construction qui peuvent faire ça; c'est des spécialistes du crime organisé.

Pierre Mercille

Nous sommes contre l'ingérence de l'état et de la police dans les affaires syndicales, mais ceux que nous avons dénoncés ne sont pas des travailleurs de la construction ni de véritables syndiqués, ce sont des gens de l'extérieur.

On se devait d'exposer aux travailleurs de la construction les dangers qui existent pour eux d'avoir une seule centrale et d'être dominés par certains individus dont on a fait le portrait.

Je suis pour la réhabilitation et je trouve anormal qu'on refuse d'engager quelqu'un qui a un dossier judiciaire; mais je trouve tout aussi anormal qu'on engage quelqu'un parce qu'il a un dossier judiciaire.

Si on reproche au syndicat de la construction de Montréal d'avoir fait des déclarations dans les journaux, il ne reste plus qu'à leur dire: armez-vous et battez-vous.

Ces comportements ne sont pas des comportements syndicaux. C'est en soi du banditisme, et les gens qui commettent du banditisme ce sont des bandits, et les gens payés pour combattre les bandits c'est la police. J'ai appris ça quand j'étais petit et au prix que nous payons la police, elle peut bien s'en occuper.

Quand des gars poignent un travailleurs, que deux lui tiennent le bras étendu et qu'un autre lui casse le bras avec un bat de baseball à froid, ce n'est des humains ordinaires ni des gars de la construction qui peuvent faire ça c'est des spécialistes du crime organisé.

Le crime organisé est une menace pire pour le syndicalisme que l'appel à la loi 51. Bien sûr la police est l'instrument d'un état bourgeois. Mais il faut aussi voir que le crime organisé est une partie intégrante du capitalisme, et quand il s'introduit dans le syndicalisme, il produit une intégration du syndicalisme au capitalisme par l'intérieur et le dégrade complètement.

Depuis l'âge de 16 ans que je me fais écouper par les unions américaines et jamais personne n'a eu le courage de faire ce que Audette et Bourdon ont fait. On devrait les encenser et leur faire une petite statue: on en fait bien à des gars qui ont jamais rien fait. Ça prend des gars qui ont peur de rien et qui ont des jambes de "spare" chez eux pour faire ça.

Nous sommes contre l'intervention gouvernementale au niveau des votes à l'intérieur du syndicat, etc., mais nous n'avons jamais discuté ce fait que nous vivons dans l'intervention gouvernementale, que nous sommes encarcenés dans nos structures mêmes par des lois gouvernementales. Ce qu'il faut souligner ici, c'est le courage qu'on manifesté Florent et Michel en s'attaquant à la présence de gens dans le syndicalisme qui empêchent les travailleurs de s'unir.

Nous autres, on le sait que l'enquête ne donnera rien, mais les travailleurs de la construction ne le savent pas tous et il y en a parmi eux qui votent pour Cournoyer et Bourassa, comme les enseignants aussi sans doute. Si on veut leur ouvrir les yeux, il faut peut-être demander des affaires en ayant l'air d'y croire quand on n'y croit pas.

Si je me fais voler mon char, je ne me pose pas la question si le gouvernement est bon ou pas, j'appelle la police.

Faire semblant d'y croire

On sait par exemple que les juges ne valent pas cher pour condamner les entrepreneurs qui risquent la vie des travailleurs en violant les normes de sécurité. Mais si on n'avait pas fait appel aux juges pour appliquer la loi, on ne l'aurait pas su, on ne se serait pas aperçu que plusieurs juges ne savent même pas les minimum imposés par la loi, on ne se serait pas aperçu que le juge Moran imposait des amendes de \$10 aux entrepreneurs quand la loi prévoit des amendes de \$300. Il faut faire un peu la même chose pour le crime organisé dans la construction. Nous autres, on le sait que l'enquête n'y fera rien, mais les travailleurs de la construction ne le savent pas tous et il y en a parmi eux qui votent pour Cournoyer et Bourassa. Les enseignants aussi peuvent être. Un moment donné, si on veut qu'ils s'ouvrent les yeux eux aussi, il y a peut-être fallor demander des affaires en ayant l'air d'y croire quand on n'y croit pas.

Florent Audette

Le crime organisé est plus dangereux que la loi 51

J'appuie la position du syndicat de la construction de Montréal parce je pense que présentement le crime organisé est une menace pire pour le syndicalisme que la loi 51. Bien sûr la police est l'instrument d'un état bourgeois. Mais il faut aussi voir que le crime organisé est une partie intégrante du capitalisme, et quand il s'introduit dans le syndicalisme, il produit une intégration du syndicalisme au capitalisme par l'intérieur, ce qui est encore plus dangereux que l'appel aux lois pour le déloger. La police et l'état n'ont pas besoin de prétextes pour s'ingérer dans le syndicalisme lorsqu'ils croient de leur intérêt de le faire. La n'est pas la question. D'ailleurs, on n'a fait que demander à la police de s'occuper de ce qui la concerne: des questions de crime. Quant à la dégradation du syndicalisme que peut se produire par la présence du crime organisé, je pense qu'elle est évidente. Un premier degré de dégradation, c'est l'apparition, sous une forme pratiquement généralisée sur le continent nord américain, d'un syndicalisme d'affaires purement et simplement. Un degré encore plus dans le secteur de la construction: une situation qui conduit les travailleurs à se battre les uns contre les autres. Ceci affaiblit considérablement le mouvement syndical et il est difficile de s'en sortir par des moyens purement syndicaux. La preuve que les moyens employés par le syndicat de la construction de Montréal sont bons, c'est que, pour la première fois depuis plusieurs années, la situation commence à débloquer, ce qu'on avait pas réussi dans les campagnes précédentes.

Jacques Trudel

Je suis d'accord qu'on ne doit pas demander au gouvernement à toute occasion qu'il y ait des commissions d'enquête. D'accord également que les travailleurs eux-mêmes doivent régler leurs problèmes, à l'intérieur d'une centrale syndicale, mais quand on est rendu à un point tel que notre secteur est sous le règne de la terreur, que les membres eux-mêmes n'osent plus parler, n'ont plus aucune possibilité de s'en sortir sans risquer d'aller à l'hôpital ou dans leur tombe, il faut songer à d'autres moyens et prendre les moyens qu'on a pris: demander l'intervention du gouvernement ou employer les mêmes moyens qu'eux, la violence, ce que nous refusons. Mais je ne suis pas intéressé non plus à me laisser casser la gueule sans riposter.

Jacques Trudel

Le problème n'est plus d'ordre syndical. Il s'agit de problèmes où la santé et la vie des travailleurs est en danger. Ce ceux qui ne me croient pas aillent voir le confrère St-Gelais à Sept-Îles qui a eu un oeil crevé parce qu'il a voulu s'opposer à ce régime-là; le confrère Gilbert Raymond qui a eu un bras et une jambe cassés à coups de "bat" de baseball; ou M. Bacon de Baie-Trinité. Il ne s'agit donc pas d'une enquête sur des activités syndicales mais bien des activités criminelles et c'est l'affaire de la police. Si je me fais voler mon char, je ne me pose pas la question si le gouvernement est bon ou pas, j'appelle la police.

Lucien Poulin

Je voudrais préciser dans quelles circonstances nous avons dit que l'enquête sur le crime organisé de la construction et qu'évidemment se sont retrouvés agents d'affaires. Il y a deux réhabilités qui comparaisaient à St-Jérôme le 30 janvier sous l'accusation d'avoir assailli Gilbert Raymond à l'aéroport de Ste-Scholastique: Paul Beauchesne et Gaëtan Gauthier. Selon eux, il s'agissait d'une simple bousculade mais Gilbert Raymond a eu le nez cassé, la jambe et le nez cassé. Ce comportement comme bien d'autres que je pourrais énumérer ici n'est pas un comportement syndical. C'est en soi du banditisme, et les gens qui commettent du banditisme, ce sont des bandits, et les gens payés pour combattre les bandits c'est la police. J'ai appris ça quand j'étais petit et aux prix que nous payons la police, elle peut bien s'en occuper. Il y a des travailleurs de la FTQ elle-même qui se sont fait mettre dehors parce qu'ils s'étaient plaints de leur délogé. J'en ai rencontré un à Sept-Îles. Un gars de la Baie James m'a dit qu'il est passé en 8 mois 2.800 gars pour faire 300 jobs parce que ça donne à l'union en question \$40 de droit d'entrée chaque fois que le gars entre. Ce n'est plus du syndicalisme. Alors, même si je suis violemment contre la loi 51, même si je suis sceptique sur la capacité de ce gouvernement à enquêter sur le crime organisé, il était normal que nous disions qu'une enquête sérieuse démontrerait qu'il y a du banditisme là-dedans. Nous avons les gens qui bien d'autres choses dans ce sens. Nous avons fait émettre des injonctions à Sept-Îles, nous avons fait appel à la police à plusieurs endroits et la police a été obligée de faire sa job à cause de l'opinion publique. Si nous avions engagé nos propres fiers-à-bras, il y aurait eu du sang et le public aurait dit: ce sont tous des bandits. Là au moins, le public sait ou nous les bandits. J'aimerais mieux, moi aussi, me battre avec les entrepreneurs et le gouvernement. Mais nous n'avons pas le choix. Quand Dé-De Desjardins et ses acolytes ont cassé une commission parlementaire à Québec il y a quelques années, il n'a rien eu. Si Chartrand et un groupe du conseil central de Montréal avaient fait la même chose, ils seraient morts en prison toute la gaine. Ça nous le savons, mais le public ne le sait pas. Comme les gens ne savent pas qu'il y a des liens intimes entre le ministre Cournoyer et la gagn à Desjardins: ils marchent ensemble à la CIC, ils ont marché ensemble lors des élections dans St-Jacques quand Cournoyer était union nationale, dans Chambly quand il était libéral: ils ont menacé les travailleurs FTQ de Sept-Îles de perdre leur job si le PQ était élu lors de la dernière élection partielle, et ce changement fut de beaucoup plus important que celui de Marc Carrière, même si les journaux n'en ont pas parlé. Nous pensons que les gens doivent savoir que ces gens sont au service du pouvoir et nous pensons qu'une enquête qui porterait véritablement sur le crime s'occuperait aussi de cela.

Michel Bourdon

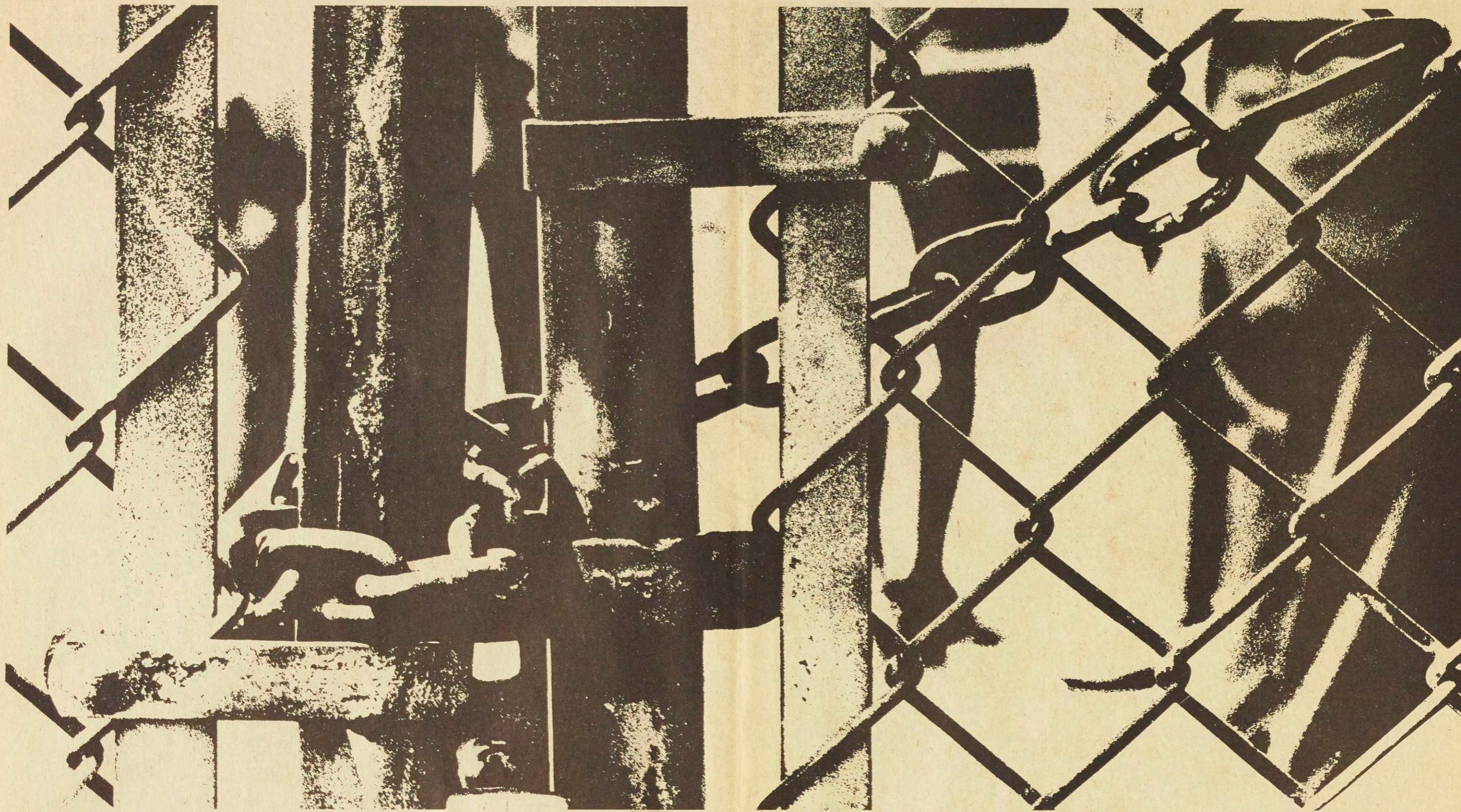
Guy Thibodeau

Protéger la liberté et la vie des gars

Les dénonciations faites par le syndicat de la construction de Montréal n'avaient pas pour seul but de nous empêcher de disparaître dans le secteur de la construction. Ça n'aurait pas été une raison suffisante. Mais comme la possibilité d'un vote n'est pas complètement éliminé dans la construction, on se devait d'exposer aux travailleurs de la construction les dangers qui existent pour eux d'avoir une seule centrale, d'être dominés par certains individus dont on a fait le portrait.

Je suis d'accord qu'on ne doit pas demander au gouvernement à toute occasion qu'il y ait des commissions d'enquête. D'accord également que les travailleurs eux-mêmes doivent régler leurs problèmes, à l'intérieur d'une centrale syndicale, mais quand on est rendu à un point tel que notre secteur est sous le règne de la terreur, que les membres eux-mêmes n'osent plus parler, n'ont plus aucune possibilité de s'en sortir sans risquer d'aller à l'hôpital ou dans leur tombe, il faut songer à d'autres moyens et prendre les moyens qu'on a pris: demander l'intervention du gouvernement ou employer les mêmes moyens qu'eux, la violence, ce que nous refusons. Mais je ne suis pas intéressé non plus à me laisser casser la gueule sans riposter.

Lucien Poulin



Les hésitations sont disparues...

SAUVONS SOMA

L'usine SOMA à Saint-Bruno fermera ses portes le 28 février prochain. SOMA est la propriété du peuple québécois: les investissements de plusieurs millions de dollars et les énergies dépensées par les 500 travailleurs de cette usine en font foi. Le Québec n'a pourtant pas les moyens de se payer un échec comme celui qui se dessine à SOMA car SOMA constitue un timide mais nécessaire instrument à la création d'une véritable industrie de l'automobile au Québec. Aussi il est temps que les gouvernements du Québec et du Canada modifient leurs politiques face aux importations de véhicules d'outre-mer.

C'est pourquoi le conseil confédéral a décidé de demander une rencontre entre au moins cinq membres du Cabinet Bourassa, le comité exécutif de la CSN et le syndicat des travailleurs de SOMA, dans les plus brefs délais. De plus un comité composé de représentants du comité exécutif et du syndicat de SOMA rencontrera chacun des partis politiques.

Enfin la CSN invite les représentants des centrales syndicales, des partis politiques, des municipalités, des mouvements populaires et du mouvement coopératif à fonder un comité SAUVONS SOMA dans le but de sauver SOMA et de favoriser la création d'une véritable industrie de l'automobile au Québec.

Ceux qui voudraient en savoir plus long sur la situation à SOMA peuvent se procurer la brochure "Qui a mis le cadenas dans SOMA?" publiée par le service d'Action Politique de la CSN ou mieux encore aller voir le film-vidéo "SOS SOMA" réalisé par deux travailleurs de la chaîne de montage de cette usine.

LE QUÉBEC EST UN IMMENSE CLUB PRIVÉ



Le 15 juillet dernier, un groupe de 44 travailleurs qui manifestaient contre les clubs privés de chasse et pêche ont été arrêtés par la police. Dernièrement ils ont été condamnés à \$10. d'amende ou 4 jours de prison et 15 d'entre eux ont décidé, par principe, d'aller en prison.

Ce qui est étonnant dans cette affaire, c'est l'article de loi qu'a invoqué le gouvernement pour les condamner: il s'agit de l'article 48 de la loi des terres et forêts, qui n'avait pas été appliqué depuis 20 ans et qui stipule qu'il est interdit de circuler sur un territoire public à moins d'être dans l'exercice d'un droit et d'avoir un permis spécial. Or on ne donne plus de ces permis depuis plus de 3 ans.

Cela signifie que tous les Québécois qui vont chasser, pêcher, skier ou même pique-niquer, peuvent être arrêtés: toute personne qui se trouve sur un terrain public, ne serait-ce qu'en bordure de la route, commet un acte illégal.

Ainsi le gouvernement libéral, voulant à tout prix mettre fin à la campagne des mouvements populaires, n'hésite pas à utiliser une vieille loi stupide et désuète. Pourtant on se

souvent qu'en 1970, Bourassa avait promis de rendre accessible à la population tous les territoires "clubbés" et cela avant 1975. Et quelques années auparavant, l'Union Nationale avait fait la même promesse. En 1966, il existait 19,000 milles carrés de territoires sous baux. En 1973, il en existe 21,056 milles carrés qui englobent 13,000 lacs soit plus de 90% des territoires de chasse et pêche accessibles en automobile.

Ainsi, après 7 années de promesses, les choses ont reculé. Pire encore, si l'article 48 est appliqué intégralement, on ne pourra plus sortir de chez nous avant longtemps. C'est vraiment le comble du ridicule. Le Québec n'est plus qu'un immense club privé pour les riches Américains et Bourassa se sent de plus en plus à l'aise dans son rôle de concierge.

Le conseil confédéral a évidemment été saisi de cette question et a résolu de revendiquer auprès du gouvernement le droit des travailleurs à circuler librement sur les territoires du Québec afin de pouvoir profiter du grand air. Quand ça devient illégal d'aller prendre une marche, il est grand temps de se poser des questions et d'en poser à d'autres.

CONTRE LE PLAN BONI

Paul Trudeau, président des employés de Biltrite a présenté une question de privilège au conseil confédéral de la CSN concernant l'abolition du plan boni.

"Biltrite c'est une fabrique de meubles à ville d'Anjou. On est 70 employés et comme dans toutes les fabriques de meubles, on travaille au plan boni. Le plan boni ça veut dire qu'il y a une production normale de fixer par homme et si tu dépasses cette production, disons de 20%, tu reçois un boni en conséquence.

"Vous comprenez que pour calculer tout cela, chaque employé est constamment surveillé par des contremaîtres qui prennent des mesures de temps. Et croyez-le ou non, même le temps que tu passes aux toilettes. Ça veut dire que dans l'usine, on est surveillé comme si on était des criminels. Ça veut dire qu'on a pas la liberté de travailler comme on voudrait parce qu'on est toujours obligé de compter dans notre tête quelle production on fait. Alors on travaille sous tension parce que notre salaire au bout de la semaine dépend du boni.

"Or nous on pense qu'on est engagé là pour faire des meubles, pas pour compter comment on en fait à l'heure. En résumé, on est tanné de travailler dans ces conditions-là et on a décidé d'abolir le boni. On est décidé de faire disparaître le boni dans notre usine.

"Seulement on est conscient de ce que ça veut dire. On est 70 gars, et on touche à un système de production qui est répandu dans tout le meuble, dans le bois ouvré, dans le textile, dans le vêtement, dans la chaussure et dans une foule d'entreprises manufacturières. Pas besoin de vous dire que le

patron veut pas négocier l'abolition du boni.

"Je voudrais suggérer que dans chaque région, on fasse un relevé des entreprises où il y a le plan boni, parce que ça pourrait nous aider. Supposons qu'il y a 20% des conventions collectives dans la CSN qui ont le plan boni, nous on serait prêt, dans la mesure de nos moyens, à faire un effort particulier pour informer ces travailleurs-là de ce qu'on est en train de faire. Et puis, peut-être qu'à la longue, l'abolition du boni pourra s'étendre ailleurs. Ça serait un grand pas de fait pour l'amélioration de la vie des travailleurs."



A la suite de l'allocation de Paul Trudeau, le conseil confédéral a immédiatement abondé dans son sens en adoptant une proposition à l'effet que la CSN, par l'entremise des comités régionaux de coordination fasse un relevé des entreprises qui fonctionnent au boni et qu'on les informe de la lutte que mène le syndicat des employés de Biltrite et de l'appui de la CSN dans cette lutte. C'est sans aucun doute le début d'une campagne contre le plan boni.

LE DROIT AU LOGEMENT

Le Québec est le pays où il coûte le plus cher au monde pour se loger. 70% de la population du Québec sont des locataires et donnent en moyenne 25% de leurs revenus aux propriétaires. Malheureusement les loyers augmentent beaucoup plus vite que les salaires. Voulez-vous porter plainte devant la Régie des loyers? En 1970, 92% des plaintes ont été gagnées par les propriétaires.

Depuis plusieurs années la CSN, alliée à la FTQ, CEQ, FALQ et ACEFS dans le Front commun des locataires, a entrepris la lutte pour que le droit au logement soit mis sur le même pied que le droit de propriété. Malheureusement le gouvernement, en modifiant ou en créant de nouvelles lois sur le logement, a toujours favorisé les revendications des propriétaires au détriment de celles des locataires. Ainsi les projets de loi 78 et 79 ne tiennent pas compte des demandes des locataires. C'est pourquoi la CSN tient à réaffirmer les éléments fondamentaux de sa position sur la loi du logement:

1- que la loi s'applique à tous les logements du Québec sans exception;

2- qu'il incombe au propriétaire de s'adresser au tribunal des loyers pour toute hausse de loyers;

3- que soient établis, après consultation publique, des critères officiels permettant un contrôle rigoureux des loyers et empêchant les hausses de nature spéculative;

4- qu'un bail-type soit adopté pour tout le Québec;

5- que la reprise de possession d'un logement pour fin de conversion soit supprimée;

6- que la loi soit rétroactive et puisse s'appliquer aux augmentations de loyers qui seront imposées d'ici à ce qu'elle entre en vigueur.

7- que la date d'expiration des baux soit le 30 juin, pour coïncider avec la fin des classes.

C'est pourquoi la CSN collaborera avec les associations de locataires pour s'opposer à toute hausse de loyers au cours de la présente année et plus généralement pour promouvoir une politique de logement conforme aux intérêts des travailleurs.

le travail

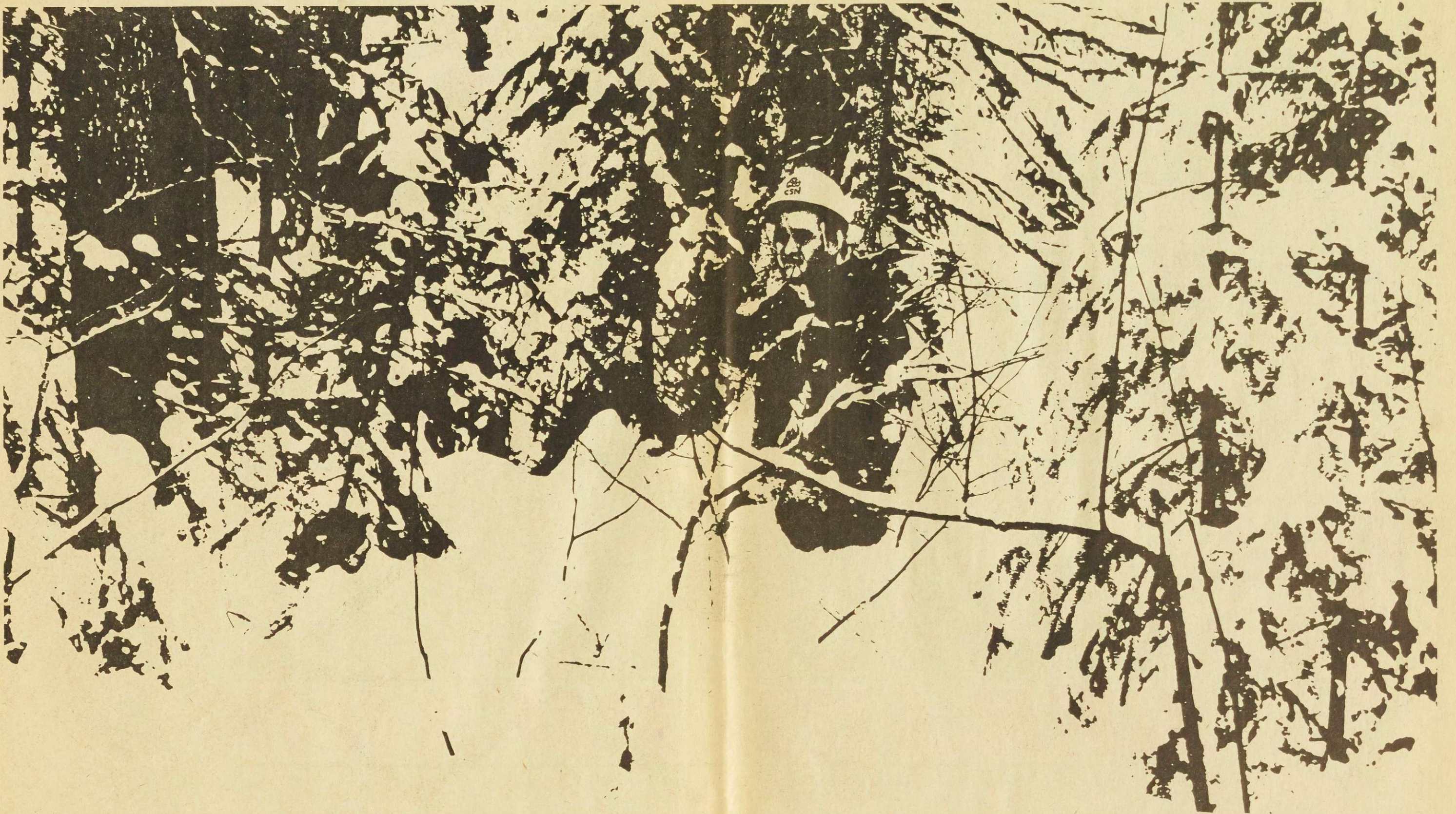
Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN).

Directeur: **Guy Ferland**
Rédaction: **Roméo Bouchard, Pierre Graveline, Michel Rioux**
Conception graphique: **Jean Gladu**
Photographie: **François Demers, René Derome, Mario Roy.**

Produit par le Service d'information de la CSN
Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal, tél. 842-3181

Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication (Permis no 80)

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon,
Ville Saint-Laurent



...La CSN est à l'action partout

**APRÈS DEUX ANS DE PATIENCE:
LES GARS DE BELOIT-SOREL**

Le syndicat de l'industrie métallurgique de Sorel et le secrétariat d'Action Politique de la CSN viennent de publier en collaboration une brochure qui relate la campagne entreprise par les travailleurs de la Beloit-Sorel Walmsley afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le déperissement de cette usine.

Une entreprise de pointe

La Beloit-Sorel Walmsley est la seule usine au Québec qui fabrique principalement de la machinerie et de l'équipement requis par l'industrie des pâtes et papiers. De plus, grâce à son appareillage hautement technologique et surtout grâce à l'expérience de ses ouvriers spécialisés, elle a une production métallurgique diversifiée.

Depuis 1962, elle appartient à la Beloit Corporation, une société multinationale américaine qui compte des filiales dans pas moins de neuf pays.

Une autre usine qui se meurt...

Depuis la fin de 1970, la situation de cette usine tourne à la catastrophe. En quelques mois, 60% des employés soit plus de 450 travailleurs, comptant jusqu'à 20 ans d'expérience, ont été licenciés.

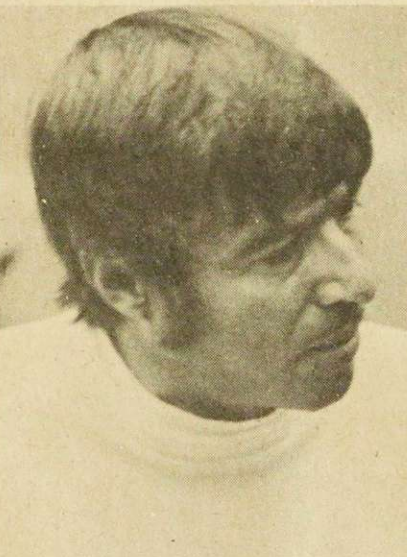
De plus le carnet de commande est pratiquement à sec à l'heure actuelle et la compagnie vient de décider de déménager de Sorel à Pointe-Claire ses départements de génie, des ventes, d'impression et de dessin.

Depuis deux ans, l'usine vitote en attendant des contrats importants qui ne viennent toujours pas. Les 200 travailleurs qui restent sont menacés de perdre leurs emplois dans un proche avenir.

L'incompétence des gouvernements

La principale raison qui explique ce marasme réside dans l'attitude des gouvernements fédéral et provincial, surtout celui d'Ottawa.

En 1970, alors que la production déclinait à Beloit-Sorel, les importations au Canada d'équipement requis pour l'industrie des pâtes et papiers ont augmenté de près de 50%. Comment se fait-il que le gouvernement fédéral tolère que des usines de pâte et papier achètent leur équipement de l'étranger alors qu'il existe ici une usine comme Beloit-Sorel qui est parfaitement qualifiée pour produire cet équipement et qui se meurt faute de contrat? Par exemple, la Canadien Javelin de Terre-Neuve a fait venir pour \$7 millions d'équipement d'Angleterre.



Jean Vandal, président du syndicat de Beloit-Sorel.

Comment se fait-il que Bourassa accepte que IIT-Rayonnier fasse venir pour \$2.5 millions d'équipement d'Ontario au détriment de la Beloit-Sorel alors que IIT a reçu un territoire immense sur la Côte Nord et des millions de dollars de subventions du Québec?

A cause de l'incompétence flagrante des gouvernements, des centaines de travailleurs perdent leur emploi et leur dignité.

Deux ans de patience

Depuis deux ans, les travailleurs de Beloit-Sorel font des démarches incessantes auprès des députés et des ministres afin d'obtenir qu'on prenne des mesures pour redresser cette situation. Après deux ans de patience, les gars sont toujours vis-à-vis de rien. Ils n'ont rien obtenu si ce n'est d'apprendre que les véritables maîtres du Québec sont les grosses compagnies américaines et que dans la société capitaliste les travailleurs ne comptent pas.

Le conseil fédéral de la CSN a clairement exprimé sa volonté de mettre tout en oeuvre pour informer la population au sujet des fermetures d'usine et particulièrement de la situation à la Beloit-Sorel. Il a été également convenu d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements responsables de cette situation.

AIDONS LES CHAUFFEURS

La CSN a indiqué à un groupe de chauffeurs de taxi qui étaient venus rencontrer l'exécutif qu'elle était prête à les aider à se syndiquer. Rappelons que les chauffeurs de taxi, surtout à Montréal, sont pris dans un système d'exploitation manipulé par quelques grands propriétaires, qui viennent de réussir à faire reculer le gouvernement qui avait présenté un projet de règlement destiné à mettre un peu d'ordre dans cette industrie. Il y a beaucoup de ressemblance entre la situation des chauffeurs de taxi et celle des ouvriers de la construction. A Montréal, il y a 22,000 chauffeurs qui travaillent dans le taxi, mais seulement 7,000 peuvent en vivre.

LE SOCIALISME COOPÉRATIF

"Dans la recherche du mieux-être de la collectivité par la restauration de la primauté de l'homme sur celle du consommateur-objet, celle-ci ne peut être obtenue que si l'on s'engage hardiment dans des voies nouvelles, hors des sentiers battus." - André Laurin CSN.



C'est dans cet esprit que la CSN a fondé le Service de consommation, les ACEFs et la Caisse d'Économie des Travailleurs Réunis de Québec (CETRQ) et y a affecté un important budget. L'expérience nouvelle de ce mouvement coopératif dénué de concepts capitalistes et les réalisations accomplies et en voie d'accomplissement ont une portée d'envergure économique incomparable au Québec. Il est nécessaire de répandre la formule d'un socialisme coopératif (SCO-OP) adapté au Québec afin de répondre au désir des travailleurs de vivre dans une société nouvelle bâtie pour l'homme.

C'est pourquoi le conseil fédéral de la CSN a décidé de mandater André Laurin afin qu'il éditte, comme document de travail, sa version de la philosophie d'un socialisme coopératif tel que pratiquée ou envisagée par lui et que sa publication soit vulgarisée et mise en vente partout au Québec.

NOUVELLES BRÈVES

6 GRÈVES EN COURS

Présentement 464 travailleurs de la CSN sont en grève ou en lockout: 18 au Foyer des Hauteurs à Saint-Jérôme depuis 13 mois, 30 au Pavillon Saint-Dominique à Québec depuis 10 mois, 145 à Cegelec à Laprairie depuis 8 mois, 26 à Aubaines Alimentaires à Grand-Mère depuis 1 mois, 45 à CKRS radio-télévision à Jonquières depuis le 20 janvier, 200 dans une grève spontanée à Pulpe et Papier de St-Michel-des-Saints (maintenant réglée)

NOMINATION

Pierrette Joly, anciennement au service de comptabilité de la Fédération Nationale des Services, a été nommée au poste de directeur de la comptabilité de la CSN.

FÉDÉRATION ONTARIENNE

Le conseil fédéral de la CSN a refusé de créer une Fédération Ontarienne qui regrouperait les syndicats CSN d'Ontario qui sont actuellement dispersés dans différentes Fédérations. De toutes façons les syndicats des hôpitaux en Ontario se sont affiliés à la FNS et en sont très satisfaits. Donc il n'y avait pas lieu de créer une Fédération Ontarienne.

VALLÉE JACQUES-CARTIER

Le conseil fédéral a mandaté le comité exécutif de la CSN pour former un comité avec les services régionaux de Québec de la CSN afin d'étudier le projet d'inondation de la Vallée Jacques-Cartier: il s'agit de cette vallée très belle, située à moins de 25 milles du centre de Québec et qui pourrait constituer un parc touristique merveilleux pour la population de Québec. Malheureusement, l'hydro-Québec a l'intention d'y construire un barrage et d'inonder la vallée.

SHERBROOKE

La CSD a quitté définitivement les locaux du conseil central à Sherbrooke. Les travailleurs CSN ont repris le contrôle de la bâtisse à 100%. De plus, la CSN a reçu l'accréditation du syndicat de la Fonderie Magog. Ce groupe compte 70 employés et la compagnie a des projets d'expansion. Ainsi l'année débute bien: un nouveau syndicat et le départ des 3 D.

JUSTICE

Les douze assistés sociaux et chômeurs exploités par Totem Converters Services qui les payaient \$0.13 l'heure pour fabriquer des sacs à ordures à domicile ont reçu une augmentation. En effet, un juge de la Cour des petites créances de Montréal leur a accordé \$0.50 l'heure. Qu'est-ce qu'il fait des lois sur le salaire minimum?... De plus le juge a permis à la compagnie de reprendre les 76,000 sacs qui avaient été saisis.

GARAGE COOPÉRATIF

Un groupe de 67 travailleurs de la Rive-Sud de Montréal ont regroupé leurs efforts et leur argent et viennent de fonder un garage coopératif parce qu'ils étaient trop écoeurés de se faire exploiter par les garagistes. Comme exemple disons simplement qu'il en coûte environ \$75 dans un garage pour réparer un système d'embrayage et que la coopérative pourra faire ce travail pour environ \$35. Rappelons qu'il existe deux autres garages coopératifs au Québec: l'un qui fonctionne à Asbestos depuis un an; l'autre à Québec qui fonctionne en collaboration avec la Caisse d'économie des travailleurs de la CSN.

BAIE JAMES

Le conseil fédéral a décidé d'engager un permanent spécial affecté à l'organisation du territoire de la Baie James en plus du confrère Labrèche.

LUCEVILLE

Le 15 janvier dernier, la compagnie Les Produits Rodech Inc. de Luceville a congédié ses 50 employés parce qu'ils venaient de fonder un syndicat affilié à la CSN. La compagnie a déclenché ce lockout sans prévenir ses employés au mépris des lois du travail. Cependant, après une semaine de "réflexion", la compagnie a finalement réouverte ses portes.

SAINT-MICHEL DES SAINTS

Après une dizaine de jours d'arrêt de travail et de tension, les 80 bûcherons à l'emploi de la Consolidated Bathurst-Upper Mattawin ont finalement obtenu une amélioration des conditions de travail épouvantables qu'ils subissaient à cause de la stupidité de cette compagnie. Ils ont aussi obtenu le renvoi d'un contremaître responsable de ces conditions de travail.

BAS SAINT-LAURENT

Plusieurs organismes populaires du Bas Saint-Laurent, dont le conseil central de la CSN, ont formé une corporation dans le but d'éditer un journal régional d'information. Ce journal "Québec Est" publiera deux fois par mois et aura un tirage initial de 6,000 exemplaires. Il couvrira la région de Matane, Amqui, Mont-Joli, Rimouski, Trois-Pistoles et Cabano. Québec Est se veut la propriété et la voix des travailleurs du Bas Saint-Laurent.

SHAWINIGAN

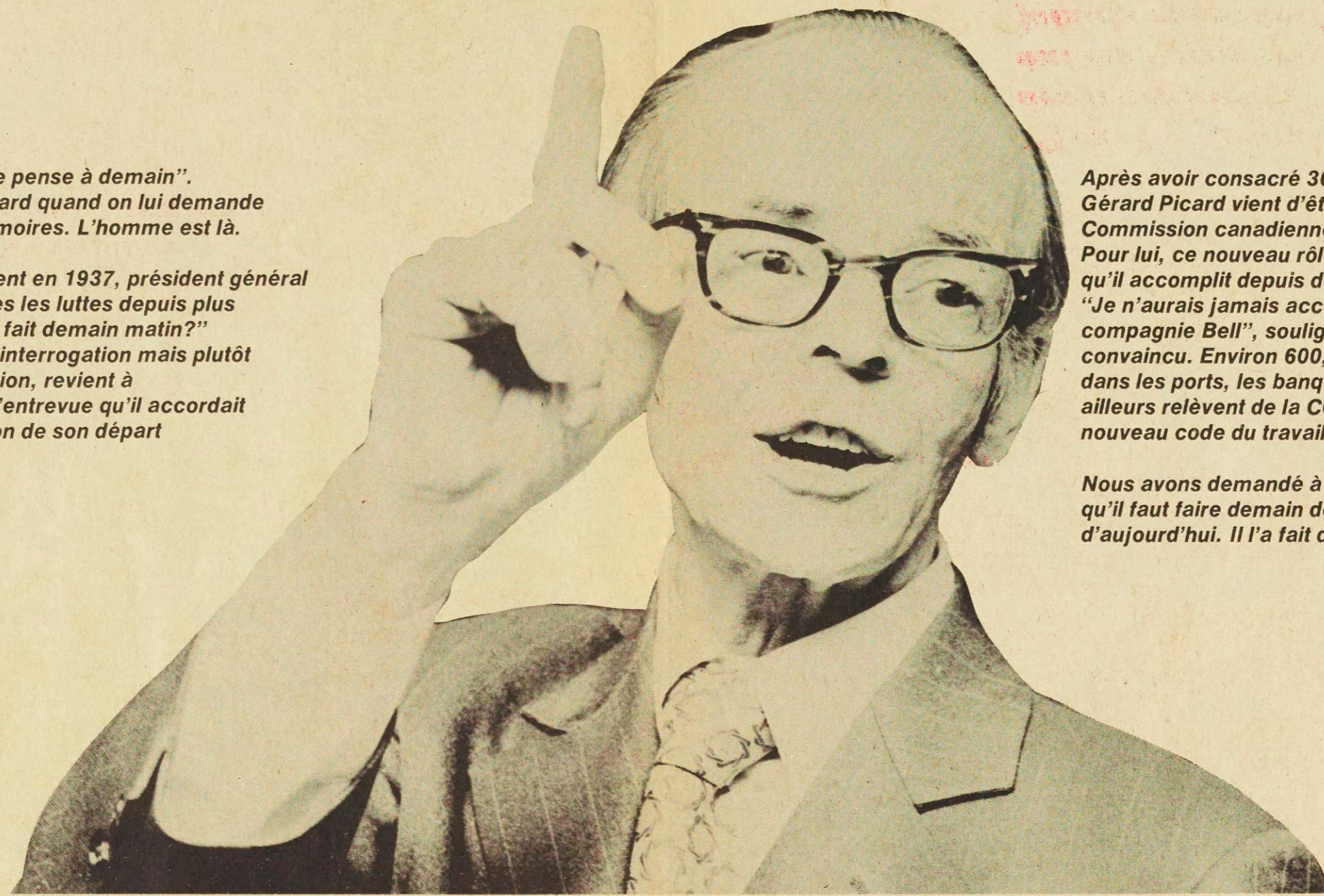
Les membres du syndicat des employés de l'aluminium de Shawinigan ont décidé à 80% de demeurer affiliés à la CSN et de rejeter la fédération des syndicats du secteur aluminium (FSSA) de Jean Haley. La FSSA qui fut créée à la suite de la désaffiliation du syndicat de l'Alcan d'Arvida n'a pas obtenu beaucoup de succès auprès des travailleurs de Shawinigan.

"Je ne suis pas un archiviste. Je pense à demain".
C'est ce que répond Gérard Picard quand on lui demande s'il a l'intention d'écrire ses mémoires. L'homme est là.

Secrétaire général du mouvement en 1937, président général de 1946 à 1958, il a été de toutes les luttes depuis plus de trente ans. "Qu'est-ce qu'on fait demain matin?" Cette phrase, qui n'est pas une interrogation mais plutôt l'affirmation d'une volonté d'action, revient à plusieurs reprises au cours de l'entrevue qu'il accordait au journal Le Travail à l'occasion de son départ du mouvement.

Les travailleurs savent depuis longtemps et constatent encore tous les jours que l'édifice social dans lequel ils doivent vivre doit reposer sur deux piliers qu'il ne faut pas laisser ébranler: un régime démocratique et le syndicalisme.

Gérard Picard.



Après avoir consacré 36 ans à la CTCC-CSN, Gérard Picard vient d'être nommé commissaire à la Commission canadienne des relations du travail (CCRT). Pour lui, ce nouveau rôle sera une continuation du travail qu'il accomplit depuis des dizaines d'années. "Je n'aurais jamais accepté d'être directeur de la compagnie Bell", souligne-t-il en riant. On en était convaincu. Environ 600,000 travailleurs canadiens, dans les ports, les banques, la radio, le transport et ailleurs relèvent de la CCRT, qui aura à veiller sur le nouveau code du travail adopté par le parlement canadien.

Nous avons demandé à cet homme qui pense toujours à ce qu'il faut faire demain de nous parler un peu d'hier et d'aujourd'hui. Il l'a fait durant quelques heures.

GERARD PICARD

Il dit de lui.

"J'aime l'action. Qu'est-ce qu'on fait! C'est ça l'important. Je suis un gars extrêmement réaliste. Je ne perds pas de temps à examiner les situations passées. Il faut regarder en avant". Pendant qu'il parle, ses doigts tapent la table, en saccade. Il faut qu'il bouge.

"Face à une situation, j'allais voir sur place ce que ça signifiait. Ensuite j'avisais sur les moyens. C'est de l'action ça. Ya pas de théorie là-dedans". Il explique qu'à son avis, il existe une philosophie générale du mouvement. "Il faut que tu l'aies en tête, que tu la comprends, que tu la digères. Tu l'appliques ensuite dépendant des situations. Les cas, il faut les juger quand ils passent, pas dix ans après. Tu t'ajustes. Tu ne rebâtis pas une philosophie générale pour un cas. Il faut le régler. Demain matin, qu'est-ce qu'on fait! C'est ça l'important."

"Je suis un homme d'action".

Quelques semaines avant que n'éclatent dans la région de l'amiante les luttes syndicales qui ont tellement marqué le Québec, le premier ministre Duplessis avait présenté en Chambre le bill 5. "C'était ce qu'on avait vu de plus réactionnaire. S'inspirant du Code Napoléon, qui date du début du 19e siècle, il était encore plus restrictif."

On est en 1949. L'Union nationale de Duplessis est seule en Chambre, l'opposition libérale se comptant sur les doigts de la main. "L'ensemble du monde syndical jouait en fait le rôle de l'opposition officielle. Les boucliers se sont levés. Toutes les organisations syndicales ont alors formé un véritable front commun, qui a été tellement fort que Duplessis, au bout de quelques semaines seulement, a dû retirer son bill. La base avait réagi avec fermeté." Plus qu'aujourd'hui? "Je crois que oui. Nous avons fait des manifestations, des représentations, les media d'information se sont mis en branle. Ça aurait pu aller pas mal plus loin, mais on franchissait les étapes une par une".

Dans les représentations qui ont été faites, on ne discutait pas le bill. "Ce fut une opposition globale, une opposition au principe même du bill".

Eclata la grève de l'amiante. "La période sans doute la plus difficile que j'ai eu à traverser. Ce furent quatre mois drôlement bien remplis". Les principaux acteurs de cette lutte avaient conscience d'assister à un tournant majeur, suite à la tentative de Duplessis avec le bill 5. "C'était la première fois que les personnes et les groupes étaient identifiés aussi clairement. Les gens prenaient position. La coalition des forces anti-progressistes était éloquent: gouvernement, tribunaux, grandes compagnies, police, une partie du clergé".

"Le bill 5 explique ce qui s'est passé dans l'amiante".

Quand Gérard Picard est devenu secrétaire général du mouvement en 1937, il y avait une division telle à Québec que deux conseils centraux avaient été formés. L'un affilié, l'autre pas. "Ça a pris quatre ans pour accorder les violons. Tous sont revenus par la suite".

"Le syndicalisme n'a jamais reculé. Il a simplement rencontré des difficultés. Ce qui recule, ce sont les petites unités qui s'en détachent. Le syndicalisme, lui, ne recule pas". Et qu'un ou plusieurs syndicats s'en aillent, dans un syndicalisme libre comme celui pratiqué à la CSN, ça ne fait pas du tout reculer le syndicalisme, constate-t-il. "Pas plus que la FCAI ne l'a fait reculer ou ne l'a ébranlé".

Des hauts et des bas, c'est normal. Des périodes difficiles, ça arrive. "Remontons à un siècle et le même phénomène se produit. Toute l'histoire du syndicalisme est là. C'est pas nouveau les départs, c'est déjà arrivé".

Les groupes ne ressentent pas tous les problèmes de la même façon. "Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Il s'agit d'évaluer les situations et de franchir les étapes au fur et à mesure qu'elles se présentent".

"Le syndicalisme n'a jamais reculé.

Il a simplement rencontré des difficultés".

Pour Gérard Picard, le bill 89 ressemble comme à un frère au bill 5 présenté il y a vingt ans par Duplessis. "Le gouvernement, le naturel revenant au galop, a affiché la position encore très conservatrice d'une partie de la population".

Le bill 89 lui donne l'impression que le gouvernement veut non seulement se protéger, même en brimant des droits, mais qu'il veut aussi faire reculer à son niveau des employeurs plus avancés que lui. Ce qui lui fait dire que si les syndicats du secteur privé comprenaient bien le bill 89, ce serait la guerre. L'homme d'action refait surface.

"J'aimerais rencontrer deux ou trois assemblées syndicales et bien leur expliquer le bill 89. Je vous jure que ce ne serait pas long qu'ils bougeraient".

Il avoue sa surprise. "Je n'aurais jamais pensé qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse aujourd'hui présenter un projet de loi comme celui-là. Mais pour le moment, je ne suis pas sûr que la majorité en saisisse toute la portée".

Pour le combattre, l'unité d'action lui semble s'imposer. "Il reste au syndicalisme à refaire son unité d'action actuellement ébranlée, ce qui est temporaire à mon avis. Je ne suis pas pessimiste parce que j'en ai vu d'autres".

Il rappelle que durant la guerre, la grève était interdite par la loi des mesures de guerre. "Mais il s'en déclenchait à toutes les semaines". Il n'est pas inquiet. "Dans le syndicalisme, il faut toujours recommencer. Il y a un feu sacré qui fait qu'une difficulté ne te fais jamais tomber".

"Je ne suis pas sûr que les travailleurs saisissent toute la portée du bill 89".

La convention collective est l'épine dorsale du syndicalisme. "Il y a longtemps que les travailleurs ont réalisé que la convention collective était le meilleur moyen pour régler le problème du pain quotidien, parce que cela effaçait la notion de contrat individuel en force auparavant et qui relevait du chantage ou du paternalisme".

Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la convention collective est arrivée par le syndicalisme, pas autrement. L'obligation pour un employeur de négocier avec un syndicat représentatif ne remonte qu'à 1944. Gérard Picard l'affirme avec force. "Tous les droits des travailleurs ont été arrachés, jamais concédés. C'est l'histoire du syndicalisme non seulement ici mais partout dans le monde. Les premiers droits ont été arrachés aux employeurs, mais pour régulariser la situation, il a fallu les faire entrer dans la législation".

A un moment où on souligne tellement qu'il faut déborder la convention collective, qu'en pense-t-il. "C'est une évolution normale appelée à se développer encore davantage, même si la convention elle-même va demeurer encore longtemps".

Durant la grève de Louiseville, des éditorialistes écrivaient que Gérard Picard poussait la CTCC à la ruine en la politisant à l'excès. Il sourit. "La politisation des conflits a toujours existé. Cela peut difficilement être évité parce que dans tout conflit, quel qu'il soit, ou bien il y a une faiblesse au niveau de la législation, ou bien il y a une intervention arbitraire du gouvernement ou de la police. Cela frappe les travailleurs quand ils se rendent compte qu'ils ne peuvent tout régler en négociant. Et quand le conflit s'aggrave, on assiste à une véritable prise de conscience".

Il souligne que ce fut le cas chez Dupuis, à Louiseville, dans l'amiante. "Dans un conflit ordinaire, on assiste à une épreuve de force qui n'est pas autre chose que l'exercice de droits reconnus. Mais c'est souvent plus compliqué".

"Tous les droits des travailleurs ont été arrachés, jamais concédés".

Un des points fondamentaux qui fait l'originalité de la CSN en Amérique du Nord est la notion de liberté qu'elle a toujours entretenue. "C'est une centrale qui représente la liberté syndicale; c'est une centrale démocratique et libre. A ma connaissance, la grande majorité a toujours été branchée sur cette idée". Narquois, il ajoute: "On connaît les exceptions".

La CSN doit être la première à ne pas se surprendre qu'un syndicat se détache. Elle prend ce risque depuis le début. "Les syndiqués ont été élevés comme cela. Quand ils ne sont pas d'accord, ils savent très bien qu'ils ont un recours où leur liberté de choix peut être exercée, ce qui n'est certes pas le cas partout". Si on regarde ce qui se passe sur le continent nord-américain, constate Gérard Picard, c'est très fort pour une centrale syndicale de pouvoir maintenir une telle philosophie.

Cet accent qu'elle a toujours mis sur la liberté rend la CSN plus vigilante quand la liberté est mise en cause. "Si un régime apparemment démocratique sabote en fait la liberté, c'est elle qui doit attaquer le plus fort". Chose dont elle ne s'est pas privée au cours des années.

"La CSN prend le risque de la liberté".

